



Les Nouveaux communs

CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE



2^{ÈME} ÉDITION DE **TERRITOIRE(S)** IN SEINE-SAINT-DENIS

Concours photographique Territoire(s) In Seine-Saint-Denis 2^{ème} édition

Règlement et dépôt des dossiers de candidature

Date de début de dépôt de dossiers : 31 janvier 2021

Date limite de dépôt des dossiers : 25 mars 2021

Département de la Seine-Saint-Denis
Délégation au marketing territorial et au mécénat
Hôtel du Département
93006 Bobigny Cedex

Maison de la Culture de Seine-Saint-Denis
9 boulevard Lénine
93000 Bobigny



REGLEMENT

2^{ème} édition du concours photographie Territoire(s) In Seine-Saint-Denis

Pour la seconde édition du concours Territoire(s), la Maison de la culture de Seine-Saint-Denis (MC93) et le In Seine-Saint-Denis, la marque de territoire du Département, s'associent de nouveau pour valoriser la création photographique made In Seine-Saint-Denis.

La thématique du concours

Cette année, ce concours aura pour thème « **Les Nouveaux communs en Seine-Saint-Denis** » : les circonstances actuelles nous encouragent à se réinterroger sur ce qui fait commun, ce qui lie, ce qui rassemble, avec comme source d'inspiration, la Seine-Saint-Denis.

« Qu'est-ce qui fait commun sur le territoire de la Seine-Saint-Denis et contribue à construire son identité "hors du commun" ? Qu'est-ce qui, dans les rapports aux lieux, entre les gens, permet de construire un entrelacement d'expériences singulières et partagées ? Comment saisir le bruissement du vivre-ensemble, faire émerger des « images qui parlent », qui prennent la parole pour raconter une identité unique et plurielle à la fois, dans un territoire en mouvement où de nouveaux lieux et nouvelles expériences émergent ».

L'objectif de ce concours est de donner à voir une image actuelle de ce département, en sélectionnant un-e artiste photographe qui porte un regard singulier sur ce territoire et qui souhaite le traduire en photographie.

Pour qui ?

Tout-e-s les artistes photographes émergent-e-s et professionnel-le-s qui développent un travail sur le département, son territoire, ses habitants, son identité, à l'origine d'une œuvre photographique cohérente, quels que soient leur statut, leur âge et leur nationalité.

Les artistes photographes **devront postuler avec un projet déjà en cours et qui nécessite d'être développé**, dans le cadre de l'accompagnement proposé par le concours photographique et dont le projet fait écho avec la thématique du concours.

Le dossier de candidature

Les candidat-e-s devront impérativement envoyer à l'adresse territoires@seinesaintdenis.fr les documents suivants avant le 25/03/2021 :

- Le dossier de candidature dûment complété
- Une biographie complète (2 pages maximum)
- Des exemples de travaux photographiques précédents via un fichier wetransfer



Le prix du lauréat

Le/la photographe sélectionné-e pour cette seconde édition :

- recevra un prix de 1 500 euros,
- bénéficiera d'un mentorat et d'un accompagnement de 6 mois par Raphaële Bertho, commissaire d'exposition et historienne de la photographie et Matthias Tronqual, Secrétaire général de la MC93.
- sera présenté-e durant au minimum 2 mois au sein de la MC93, sous la forme d'une exposition,
- bénéficiera d'une visibilité sur les canaux d'information du In Seine-Saint-Denis et de la MC93.

La sélection

Le projet sera sélectionné avant le 19 avril 2021 par un jury de professionnels pouvant être composé :

- D'un curateur
- D'une institution culturelle ou d'une galerie
- D'une fondation en Seine-Saint-Denis
- De la direction de la MC93
- De l'équipe du In Seine-Saint-Denis
- D'un représentant du Conseil départemental

Les projets seront appréciés au regard de leur qualité, de leur pertinence artistique, de leur regard et attachement à la Seine-Saint-Denis. Les projets collectifs sont acceptés.

L'exposition

L'artiste lauréat bénéficiera d'un accompagnement curatorial pour son exposition. Il/elle disposera de deux espaces de 2 mètres sur 3 mètres pour présenter son exposition ainsi que d'une enveloppe budgétaire pour les tirages. Les frais liés à la (re)production des œuvres seront donc pris en charge par les organisateurs, selon l'enveloppe forfaitaire attribuée, ainsi que leur accrochage et les éléments signalétiques au sein de l'exposition. Après l'exposition, les œuvres resteront à la propriété des artistes. Le/la lauréat-e bénéficiera, en plus, d'une prise en charge de tirages photographiques supplémentaires pour accompagner ses recherches photographiques à venir.

Le dossier de candidature est à télécharger et à compléter à partir du site www.inseinessaintdenis.fr

Il doit être impérativement transmis par voie électronique, accompagné d'une biographie ainsi que de la ou les séries photographiques via un wetransfer, à l'adresse suivante avant le 01/04/2021 :

territoires@seinesaintdenis.fr



DOSSIER DE CANDIDATURE

Qui êtes-vous ?

Nom(s) :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Vos coordonnées :

Adresse complète :

Code Postal :

Ville :

Adresse email :

Téléphone :

Votre travail photographique

Site internet :

Page facebook :

Page instagram :

Racontez-nous votre projet

Racontez-nous votre attachement au territoire de la Seine-Saint-Denis : (500 signes maximum)

...

Quel est le projet que vous souhaitez développer pour répondre au thème de ce concours ? (1 page maximum)

...



Décrivez-nous, avec vos mots, la série que vous souhaitez réaliser ou développer (le lieu, l'histoire, l'atmosphère...) : (500 signes maximum)

...

En quoi ce sujet vous intéresse et vous encourage à participer à ce concours ? (500 signes maximum)

...

Qu'attendez-vous de l'accompagnement proposé dans le cadre de ce concours (précisez vos besoins, vos interrogations vis-à-vis de votre travail, etc.) ? (1 page maximum)

...

Pourquoi ce travail photographique aura, selon vous, sa place à la Maison de la Culture de Seine-Saint-Denis ? (500 signes maximum)

...

Biographie (C.V.) à annexer (2 pages maximum)

Exemples de travaux précédents à transmettre par we transfer (Territoires@seinesaintdenis.fr)

Ce dossier de candidature doit être retourné complété à l'adresse email suivante :

Territoires@seinesaintdenis.fr

Attention, il faut impérativement joindre à votre email votre biographie ainsi que votre ou vos séries de photographies via Wetransfer.

Date limite d'envoi des dossiers : 25/03/2021